

12%

de l'électricité en France est consommée par les infrastructures, équipement et services numériques.

65%

à 92% de l'empreinte écologique du numérique est liée aux terminaux (écrans, objets connectés). Les centres de données représentent 4 à 20% et les installations réseaux 4 à 13% de l'impact environnemental du numérique.

50 000 000 000 €/an

c'est le montant estimé du marché du reconditionnement, c'est-à-dire la remise en état de fonctionnement d'appareils et d'objets usagés, à l'échelle mondiale.

30%

en moyenne des fournitures achetées par les acteurs publics doivent être issues du ré-emploi, de la réutilisation ou comporter des matières recyclées (loi AGEC).

20%

seulement des déchets électroniques sont collectés et recyclés dans le monde. La valeur des matières déversées ou brûlées plutôt que collectées pour traitement et réutilisation est évaluée à 57 milliards de dollars.



**NUMÉRIQUE
EN COMMUN[S]**

LA REVUE
DES NEC LOCAUX

www.numerique-en-communs.fr

**L'empreinte
écologique
du numérique**

Loin d'être dématérialisée, notre activité numérique repose sur des infrastructures et des équipements éminemment matériels, sans lesquels aucune donnée ne pourrait être collectée, calculée, échangée, stockée. Avec ce poster, nous vous invitons à partager un regard sensible et informé sur l'empreinte écologique du numérique.

Texte et image : Zoé Aegerter

Sources : ARCEP, ONU,
Gouvernement français

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anct société
numérique